

## Termes de référence de l'évaluation finale du projet 3830-BMZ-MYP

### 1. Résumé de l'évaluation

<b>Code du projet et nom du programme/projet</b>	3830-BMZ-MYP : Projet de Sécurisation des Ressources des Ménages dans la Région de Diffa
<b>Nom de l'organisation/des organisations partenaires</b>	ONG Développement pour un mieux-être (DEMI-E)
<b>Dates de début et de fin du projet ; phase du projet le cas échéant</b>	Date de début 1er Septembre 2020 Date de fin : 30 avril 2023
<b>Objectif de l'évaluation</b>	Evaluer les résultats globaux du projet à des fins de responsabilisation, de rapport aux donateurs et d'apprentissage organisationnel.
<b>Type d'évaluation</b>	<i>Evaluation finale externe</i>
<b>Organisation contractante/personne de contact</b>	<i>Christoffel-Blindenmission (CBM) International CBM Bureau du Pays Niger/Yacouba Issa Ismael/MELOEmail:Ismael.Yacouba-Issa@cbm.org</i>
<b>Membres de l'équipe d'évaluation</b>	<i>Consultants externes</i>
<b>Méthodologie primaire</b>	<i>L'approche méthodologique sera déclinée en trois (3) phases :</i> <i>1. revue de la documentation</i> <i>2. collecte de données/informations sur le lieu du projet avec des méthodes mixtes (quantitatives et qualitatives)</i> <i>3. Analyse et rapport</i>
<b>Dates proposées pour le début et la fin de l'évaluation</b>	Date pour le début de l'évaluation : 01 03 2023 Date pour la fin de l'évaluation : 15/04/2023

<b>Date prévue pour la publication du rapport d'évaluation</b>	15 06 2023
<b>Destinataire du rapport d'évaluation final</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>CBM International</i></li><li>• <i>ONG DEMI E</i></li><li>• <i>Ministère fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)</i></li></ul>

## **2. DESCRIPTION DU PROJET (1 page maximum)**

Le projet de sécurisation des ressources des ménages dans la région de Diffa au Niger (PRSM) a pour objectif général de stabiliser les moyens de subsistance des réfugiés, des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil dans la région de Diffa avec une attention particulière pour les personnes handicapées. L'objectif spécifique du projet est l'amélioration de la situation socio-économique de 1 200 ménages de réfugiés, de personnes déplacées et de communautés d'accueil, avec une attention particulière pour les personnes handicapées et la réduction des conflits entre les différents groupes cibles dans les communes de Diffa et Chétimari. Les principaux groupes cibles du projet sont les réfugiés, les personnes déplacées internes et les communautés d'accueil. Le projet a pour résultats : i) les ménages ont diversifié leurs moyens de subsistance et augmenté leurs revenus, ii) l'accès à l'eau potable en combinaison avec des pratiques d'hygiène appropriées a été amélioré et la connaissance des pratiques de protection des ressources naturelles s'est accrue et iii) les besoins spécifiques des personnes handicapées, en particulier celles ayant le statut de réfugié/déplacé interne, sont pris en compte de manière adéquate par les autorités publiques et les organisations d'aide.

Lors du montage du projet une étude de faisabilité a été réalisé et a permis de ressortir les principaux constats par secteur :

- La sécurité alimentaire : Il ressort de l'étude que 80% de ces ménages n'arrivent pas satisfaire leurs besoins alimentaires durant les 12 mois de l'année, les revenus des ménages proviennent d'activité peu résiliente.
- Le maraichage : il a été constaté la pratique du maraichage à petite échelle aux alentours des maisons (40% des ménages enquêtés ont des jardins de case), autours de certaines mares et aux périphéries des villages.
- La santé/ nutrition, hygiène et accès à l'eau potable : En matière de Santé et Nutrition, les résultats montrent une bonne connaissance des actions essentielles en nutrition. L'accès à l'eau pose plus de problèmes dans la commune de Chétimari que celle de Diffa. Dans la commune de Chétimari, environ 32% des ménages enquêtés déclarent avoir un accès trop limité en

eau potable. Les facteurs limitant sont essentiellement la distance et la qualité de l'eau.

- Les moyens de subsistance : La pratique des activités génératrices des revenus (AGRs) se résument au petit commerce avec des capitaux très limités. La plupart des ménages enquêtés n'ont aucune relation avec les institutions de micro-finance (IMF).
- L'inclusion des personnes handicapées : les personnes handicapées s'estiment bien considérées au sein de leur famille et communauté. Toutefois, elles ne se sentent pas incluses dans la vie publique et politique.

### **1. Objectif de l'évaluation et usage prévu**

L'objectif global de cette évaluation finale est d'apprécier les résultats du projet ainsi que l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés.

Objectifs spécifiques :

1. Évaluer le niveau de réalisation des résultats, y compris les facteurs qui y contribuent et ceux qui y font obstacle.
2. Évaluer l'impact potentiel à plus long terme dans les communautés, avec une attention particulière pour les personnes handicapées.
3. Générer un document de référence soulignant les leçons apprises et les facteurs de succès qui peuvent être utilisés pour une extension ou des projets similaires incluant le handicap.

### **3. Champ d'application de l'évaluation**

Le champ temporel de l'évaluation couvrira la durée de mise en œuvre du projet du partenaire DEMI-E, soit du 1er Septembre 2020 au 30 avril 2023. L'évaluation couvrira la commune urbaine de Diffa (au moins 4646 bénéficiaires directs) et la commune rurale de Chétimari (au moins 4144 bénéficiaires directs) et se penchera sur les interventions suivantes du projet :

- La sécurité alimentaire (alimentation/ nutrition, accès aux services sociaux de bases) des groupes vulnérables dans les communautés ciblées
- Les moyens d'existence (AGRs, système d'épargne crédit) des ménages cibles
- L'accès, l'accessibilité et la qualité des infrastructures WASH des communautés
- La connaissance des pratiques d'hygiène par les ménages cibles

- La prise en compte par le projet des besoins et l'implication de toutes les couches sociales, c'est-à-dire pour les femmes et les hommes, les personnes avec et sans handicap et potentiellement d'autres groupes vulnérables.

#### **4. Limites**

Les principales contraintes qui pourraient affecter tout le processus de l'évaluation finale sont les suivantes :

- La situation de la sécurité qui est volatile dans la zone du projet ;
- La mobilité des bénéficiaires directs du projet (déplacées internes) peut limiter le nombre de personnes à enquêtés échantillonnées lors de l'évaluation. CBM évaluera soigneusement la situation une fois le contrat d'évaluation signé et déterminera si l'évaluation peut être réalisée comme prévu.

En outre, CBM fournira un briefing sur la situation actuelle en matière de sécurité et soutiendra autant que possible la sécurité de l'équipe d'évaluation et des autres parties prenantes qui seront impliquées dans le processus d'évaluation, y compris les partenaires du projet et les bénéficiaires.

#### **5. Public cible et apprentissage**

Le rapport final de cette évaluation est destiné premièrement aux partenaires de mise en œuvre du projet (DEMI E, FNPH), le gouvernement et CBM qui s'en servira pour apprécier les résultats et l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés. De plus, il s'agit de tirer les principaux enseignements de l'intervention et de formuler des recommandations pratiques pour mieux capitaliser la mise en œuvre du projet.

Les partenaires de mise en œuvre utiliseront les résultats de cette évaluation pour comprendre l'impact du programme sur les différentes parties prenantes et les bénéficiaires du projet, en particulier sur les personnes handicapées.

Les leçons apprises seront utilisées pour informer la planification et la conception futures de programmes inclusifs.

Le gouvernement utilisera les résultats de cette évaluation pour comprendre l'impact du programme sur les différentes parties prenantes et les bénéficiaires, en particulier sur les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées et aussi pour apprendre et soutenir les mesures de durabilité mises en place par le projet. CBM utilisera les informations de cette évaluation pour informer la

manière dont elle peut travailler avec l'administration locale pour établir des services inclusifs et accessibles, de qualité et durables pour les communautés, guider la fourniture d'un soutien technique aux futurs projets inclusifs, améliorer la qualité générale et l'impact du travail de CBM et informer le donateur.

## **6. Questions d'évaluation**

### **1. PERTINENCE - Le projet/programme est-il/ a-t-il été sur la bonne voie ?**

- Les besoins des bénéficiaires, ont-ils changé pendant les 3 années ? Est-ce qu'il y-a eu une expression d'autres besoins pour d'autres priorités ?
- Quelle est la pertinence du projet par rapport aux besoins des bénéficiaires ; autrement dit, dans quelle mesure les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux politiques nationales ?
- Les actions prévues dans le cadre de ce projet sont en ligne avec les priorités des plans de développement communaux de Chétimari et Diffa ?
- Dans quelle mesure la conception du projet reflète-t-elle ou a-t-elle reflété les droits des personnes avec handicap et d'autres groupes marginalisés et inclut-elle le retour d'information d'un large éventail de parties prenantes locales ?
- Dans quelle mesure les conclusions et les recommandations formulées lors de précédent suivi ou (étude de faisabilité) ont-elles été prises en compte pour renforcer la pertinence du projet ?

### **2. COHÉRENCE - Dans quelle mesure le projet/programme s'inscrit-il dans le contexte national et international plus large ?**

- Dans quelle mesure la conception, la réalisation et les résultats du projet sont-ils en lien avec les lois et engagements internationaux en matière de droits des personnes avec handicap, d'égalité des sexes et de droits, y compris la CDPH<sup>1</sup>, la CEDAW<sup>2</sup>, et l'Agenda 2030 ? Dans quelle mesure l'intervention soutient-elle la législation et les initiatives nationales qui visent à améliorer l'égalité et les droits de l'homme ?

---

<sup>1</sup> CDPH = Convention relative aux droits des personnes handicapées

<sup>2</sup> CEDAW = Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

- La finalité du projet et les objectifs généraux correspondent-ils aux politiques et programmes sectoriels existants du gouvernement du Niger ? à la stratégie de CBM ?

### **3. EFFICACITÉ - Le projet/programme atteint-il ses objectifs ?**

- Le projet a-t-il atteint ses objectifs et ses résultats escomptés de manière à contribuer à l'inclusion et à l'égalité entre les groupes, tels que les personnes avec et sans handicap ou les femmes/filles et les hommes/garçons ? Des approches différentes ont-elles été utilisées pour atteindre les divers groupes ?
- La théorie du changement et le cadre de résultats étaient-ils fondés sur une analyse de l'inclusion, de l'égalité des sexes, de l'économie politique et des droits de l'homme ?
- L'appui dans le domaine des activités génératrices de revenus (AGR) et du maraichage a-t-il permis également de renforcer la résilience des populations à travers une diversification des revenus et des moyens d'existence ?

### **4. EFFICIENCE - Dans quelle mesure les ressources ont-elles été planifiées et utilisées ?**

- La mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de manière économique et opportune.
- Les différentes ressources ont-elles été allouées de manière à prendre en compte l'inclusion et l'égalité ?
- L'allocation différentielle des ressources était-elle appropriée ?
- Les coûts d'investissement par personne ciblée répondent-ils aux besoins différenciés des différentes personnes (sexe, âge, statut de handicap) ?

### **5. IMPACT - Quelle différence le projet a-t-il apportée ?**

- La mesure dans laquelle l'intervention a généré ou devrait générer des effets significatifs positifs ou négatifs, voulus ou non ?
- Y a-t-il eu des impacts égaux pour des groupes distincts de personnes ? Si c'est le cas, pourquoi ces impacts différentiels se sont-ils produits ? Comment les normes liées au handicap ou au genre et les obstacles dans l'environnement politique, économique, religieux, législatif et socioculturel plus large ont-ils influencé les résultats ?

- Dans quelle mesure les impacts ont-ils contribué à améliorer l'accès à l'eau et les conditions d'hygiène, un meilleur revenu pour les bénéficiaires et une meilleure inclusion des personnes handicapées, ainsi que le renforcement de la cohésion interne et la sécurité dans la communauté ?
- Dans quelle mesure les besoins des personnes handicapées ont été pris en compte par l'administration locale ?

#### **6. DURABILITÉ - Les avantages seront-ils durables ?**

- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'augmentation et à la diversification des revenus de la population cible grâce à l'auto-génération de revenus et à la diversification des sources de nourriture ?
- En quoi la mise en place des deux comités locaux d'accompagnement et suivi des bénéficiaires garantissent la durabilité des activités au-delà de la durée du projet ?
- Le projet met-il fortement l'accent sur la durabilité environnementale dans le but de réduire les conflits liés aux ressources entre les communautés d'accueil, les personnes déplacées et les réfugiés ?
- La diversification des opportunités de revenus par le biais d'activités génératrices de revenus contribue-elle à réduire la surutilisation des ressources naturelles et donc, dans le même temps, à minimiser les conflits autour de ces ressources naturelles limitées ?
- Des activités de sensibilisation ainsi que des activités pratiques pour la protection de l'environnement et des ressources réalisées par le projet ont-elles favorisé une forte prise de conscience pour la durabilité écologique parmi le groupe cible ?
- La mise en place des comités de gestion des points d'eau garantie-t-elle la durabilité des infrastructures réalisées ?
- Existe-t-il un comité opérationnel capable d'assurer la maintenance et le fonctionnement à long terme des installations WASH ?

#### **7. Sauvegarde des enfants et des adultes vulnérables**

- L'équipe du projet a-t-elle été formée sur la sauvegarde des enfants et des adultes vulnérables ?



- La prise de conscience et la compréhension de la protection des enfants ont-elles changé parmi le personnel du projet ? Les parties prenantes ? La communauté ?
- Quels règlements et autres mécanismes ont été mis en place pour la protection des enfants et des adultes vulnérables et comment ont-ils été suivis ?

## **8. Égalité et inclusion/égalité des sexes**

- Les personnes handicapées ont-elles également acquis une meilleure compréhension de leur droit ?
- Les femmes et les hommes, les personnes avec et sans handicap ont été activement impliqués à toutes les étapes du cycle du projet et comment les groupes ont bénéficié de l'intervention.
- Y a-t-il eu un changement dans la participation des femmes et des hommes sans et avec handicap à la vie sociale, économique ou politique de la communauté ?
- Les données collectées et produites par l'équipe du projet sont-elles désagrégées en fonction du sexe, de l'âge et du statut du handicap ?

## **7. Méthodologie**

Pour cette mission d'évaluation, il sera demandé d'utiliser des méthodes participatives pendant la collecte et l'analyse des données quantitatives et qualitatives. La sauvegarde des enfants et des adultes à risque, la ventilation des données (sexe/âge/handicap) et la sécurité et confidentialité des données (consentement éclairé) seront des aspects à prendre en considération.

Au minimum, le processus d'évaluation devrait comprendre les étapes clés suivantes :

- Examen sur dossier des documents pertinents.
- Séances d'information initiales avec le bureau national de CBM et DEMIE E.
- Phase de terrain avec application d'outils spécifiques de collecte de données.
- Analyse des résultats
- Rapport sur les résultats et les recommandations

Les données collectées sont ventilées en fonction du sexe, de l'âge et du handicap.

Après la collecte et l'analyse des données, le consultant partagera les résultats préliminaires avec le CBM CO au Niger et DEMI-E. Cela se fera par le biais de sessions de débriefing au CBM bureau du pays (CO). Ceci sera réalisé par des sessions de débriefing. Il devrait inclure des discussions constructives autour des résultats clés identifiés par l'évaluation.

## **8. Responsabilités de la direction et équipe d'évaluation**

### **Responsabilité de la demande**

Le chargé de suivi évaluation redevabilité et apprentissage du bureau pays CBM Niger est responsable de la demande/du contrat d'évaluation, il doit approuver la méthodologie, les rapports finaux avec le soutien d'un groupe de pilotage selon la méthodologie opérationnelle (3Way-working-method) de CBM.

### **Responsabilité de direction et logistique**

CBM assurera la direction du processus d'évaluation à travers son chargé de suivi évaluation. Le chef de projet au niveau du partenaire (DEMI E) se chargera la prise des rendez pour les entretiens et enquêtes, de l'intégration des personnes avec handicap tout au long du processus, avec l'appui de traducteurs en langue de signe si nécessaires.

### **Responsabilité de l'Équipe d'évaluation**

- Le consultant/l'équipe d'évaluation est responsable de la conduite éthique de l'évaluation, y compris de la phase de terrain, du développement de la méthodologie et des outils détaillés (questionnaires, enquêtes, etc.) et, en tant qu'équipe, de la finalisation des rapports demandés, y compris une analyse approfondie et des recommandations réalisables.
- Le consultant/ l'équipe d'évaluation élaborera un rapport initial qui sera examiné par le CO et les Initiatives et approuvé par le CO de CBM.
- Le projet de rapport d'évaluation sera communiqué à CBM pour examen et commentaires. Le projet d'évaluation final sera également envoyé à CBM pour approbation et signature. La dernière tranche des honoraires du consultant/ l'équipe d'évaluation sera versée après l'approbation.

- Le consultant/ l'équipe d'évaluation sera responsable de la mise à disposition de tous les outils/dispositifs de capture des données pour les collecteurs de données.
- Le consultant/l'équipe d'évaluation s'assurera que tous les collecteurs de données ont les compétences de base pour traduire le français dans les langues locales utilisées dans les zones d'intervention, afin de faciliter la compréhension des répondants.
- Le consultant sera responsable de la sécurité et de l'anonymat des données.
- Tous les consultants et les recenseurs, ainsi que les personnes directement engagées auprès des groupes cibles/participants au projet, doivent signer le code de conduite et la politique de sauvegarde de CBM et adhérer à ses dispositions

## 9. Produits livrables

- Le rapport doit être présenté dans le format standard du rapport d'évaluation de CBM (BMZ) avec au moins un résumé en anglais (max. 3 pages).
- **Le rapport de démarrage** est soumis 10 jours après la réception de toute la documentation de base et la signature du contrat. L'objectif de ce rapport est de s'assurer que l'évaluation couvre les éléments les plus critiques de l'exercice, notamment la pertinence et la robustesse de la méthodologie à utiliser, ainsi que la représentation du genre et de la diversité et la participation de différents groupes sociaux pour une analyse inclusive des besoins.
- **Le rapport initial** est l'occasion pour l'organisation et l'équipe d'évaluation de vérifier qu'elles ont une compréhension commune de l'évaluation et de clarifier toute attente dès le départ. Le rapport doit refléter l'examen de la littérature par l'équipe d'évaluation et les lacunes que le travail sur le terrain permettra de combler. Il doit également refléter les possibilités de participation des personnes handicapées à l'élaboration de la méthodologie, à la collecte et à l'analyse des données.

**L'ébauche du rapport** doit être remise au plus 14 jours après la mission de collecte des données ;

Le rapport final d'évaluation avec un maximum de 30 pages de texte (+ annexes) doit être soumis au bureau national de CBM dans les 3 semaines suivant la fin de la phase de terrain. CBM fournira un feedback qui devra être incorporé dans les 2 semaines. Le rapport doit inclure un résumé exécutif de 2 à 3 pages en anglais qui peut éventuellement être utilisé à des fins de publication (par exemple sur le site Web de CBM). Le rapport d'évaluation est une propriété exclusive de CBM et ne doit pas être communiqué sans autorisation préalable à toute autre partie.

Tous les documents de base, y compris les questionnaires, la base des données, etc. doivent être fournis sous forme d'annexe.

## 10. Calendrier de l'évaluation

<b>Tâche</b>	<b>Emplacement</b>	<b>Nombre de jours</b>	<b>Dates prévisionnelles</b>
<b>Réunion de prise de contact et de cadrage</b>	En ligne/Bureau de CBM	1	01/03/2023
<b>Revue documentaire sur le projet</b>	En ligne	5	03/03/2023 au 07/03/2023
<b>Conception, validation et paramétrage des outils de collecte des données</b>	En ligne/Bureau de CBM	2	08/03/2023
<b>Soumission du rapport de démarrage</b>	En ligne/Bureau de CBM	1	10/03/2023
<b>Formation des enquêteurs sur les outils de collecte</b>	Diffa	2	Du 12/03/2023 Au 13/03/2023
<b>Phase de terrain, visite de projet ou phase de collecte</b>	Diffa	10	Du 14/03/2023 Au 23/03/2023
<b>Débriefing avec les premières conclusions</b>	Bureau DEMI E/Diffa	1	Du 24/03/2023
<b>Analyse et ébauche du rapport</b>	Niamey	10	Du 25/03/2023 Au 03/04/2023
<b>Finalisation du rapport</b>	Niamey	12	Du 04/04/2023 Au 15/04/2023
<b>TOTAL</b>		<b>42</b>	

## **11. Mode de paiement**

Le paiement sera effectué sur la base de la facture soumise par le consultant et sur la base des livrables convenus mis à disposition. Les honoraires comprennent tous les coûts, y compris le transport. Le débloqué des frais de consultation se fera selon les modalités suivantes :

- 40% du montant TTC des honoraires et 100% du montant des autres frais liés à la consultation au démarrage de la prestation sur présentation d'une facture
- 60% du montant TTC des honoraires à la fin de la prestation au dépôt du rapport final validé par CBM sur présentation d'une facture.

NB. Il sera prélevé un précompte de l'Impôt Sur les Bénéfices (ISB) de 2 % ou 5% sur les honoraires TTC selon la possession ou non d'un numéro d'identification fiscale (NIF) par le consultant. Ce montant sera reversé au Trésor National conformément aux dispositions du Code Général des Impôts. La prise en charge de l'enregistrement du contrat aux impôts sera à la charge du consultant.

## **12. Application**

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises au plus tard le 05 février 2023 à 00h et doivent inclure :

- Brève description de l'entreprise/consultant/équipe de consultants
- CV détaillé de chaque membre de l'équipe proposée
- Compréhension des TdR et de la méthodologie proposée (offre méthodologique)
- Disponibilité de l'équipe et calendrier proposé
- *Une offre financière comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises si TVA applicable) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...).*

## Annexe 1 : Analyse des parties prenantes pour l'évaluation.

<b>Parties prenantes</b>	<b>Quel est leur intérêt et leur contribution au projet proposé ?</b>	<b>Quel est leur pouvoir et leur influence sur le projet (note de 1 à 5 ; 1=faible, 5=élevé) ?</b>	<b>Le projet impliquera-t-il / ces parties prenantes dans l'évaluation ? Comment ?</b>
<b>Principales parties prenantes</b>			
les femmes et les hommes avec handicap bénéficiaires du projet	Élevé	5	Oui
les filles et les garçons avec handicap bénéficiaires du projet	Élevé	5	Oui
Les réfugiés, les personnes déplacées internes bénéficiaires	Élevé	5	Oui
Les membres des communautés hôtes bénéficiaires du projet	Élevé	5	Oui
La fédération nationale des personnes handicapées de Diffa	Élevé	5	Oui
<b>Parties prenantes secondaires</b>			
Les autorités locales communales de la zone d'intervention du projet		4	Oui
Le conseil régional de Diffa		4	Oui
Le gouvernorat de Diffa	faible	1	Non
les ONG intervenant dans la région de Diffa	Faible	1	Non
le personnel du projet		3	Oui
le personnel de l'ONG DEMI E		3	Oui
le personnel de CBM		3	Oui